



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie 3.12

N° de la demande : 2010-0979

Demande : Modification de l'étiquette du produit : nouveau site ou nouvelle culture hôte

Produit : Fongicide Acrobat 50 WP

N° d'homologation : 27700

Matières actives (m.a.) : Diméthomorphe

N° de document de l'ARLA PDF en français : 2117913

But de la demande

La présente demande vise à modifier l'étiquette de la préparation commerciale fongicide Acrobat 50 WP (numéro d'homologation 27700; teneur en diméthomorphe : 50 %) afin d'y inclure de nouvelles cultures, à savoir les légumes de la famille des Brassica, les légumes-bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, les légumes à feuilles, le houblon, le raisin et les raisins secs. À l'heure actuelle, le fongicide Acrobat 50 WP dispose d'une homologation complète pour le contrôle ou la suppression de différentes maladies causées par des oomycètes dans la pomme de terre et les plantes ornementales (en serre et en extérieur).

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise pour la présente demande.

Évaluation sanitaire

L'ajout des légumes de la famille des Brassica, des légumes-bulbes, des cucurbitacées, des légumes-fruits, des légumes à feuilles, du houblon, du raisin et des raisins secs sur l'étiquette du fongicide Acrobat 50 WP ne devrait pas entraîner de risque de préoccupation lié au diméthomorphe. Les évaluations des risques liés à l'exposition effectuées ne montrent aucun risque inacceptable pour les travailleurs lorsqu'ils mélangent, chargent ou appliquent le produit ou qu'ils rentrent dans une zone traitée dû à l'ajout de ces cultures, à condition que les travailleurs respectent les consignes et les mises en garde qui figurent sur l'étiquette, notamment en ce qui concerne l'équipement de protection individuelle et les délais de sécurité propres à chaque culture.

Le demandeur a soumis de nouvelles données sur les résidus du diméthomorphe dans des cultures représentatives des groupes 3-07 (oignon sec et oignon vert), 4 (laitue pommée et frisée, épinards et céleri), 5 (brocoli, chou, feuilles de moutarde), 8 (cultivars de tomate standard et petite, poivron et piments autres que poivron), 9 (concombre, melon brodé et courge [courgette et potiron]), ainsi que dans le raisin et le houblon, en vue d'appuyer les nouvelles utilisations proposées de cette matière active sur l'étiquette du fongicide Acrobat 50 WP.

De plus, on a réexaminé des données déjà soumises pour la pomme de terre, le raisin et des cultures représentatives du groupe 9. Par ailleurs, on a examiné des études sur le processus de transformation des tomates et des raisins traités pour déterminer le potentiel de concentration de résidus de diméthomorphe dans les produits transformés.

Limites maximales de résidus

Les limites maximales de résidus (LMR) recommandées pour le diméthomorphe dans et sur les légumes-tiges ou pommés de la famille des Brassica, sous-groupe 5A, les légumes à feuilles de la famille des Brassica, sous-groupe 5B, les légumes-bulbes, groupe 3-07, les légumes-feuilles, groupe 8-09, les petits fruits de plantes grimpantes, sous-groupe 13-07F (sauf le kiwi), le houblon et les raisins secs sont fondées sur les indications du livre blanc sur le calculateur de LMR de l'OCDE (2011).

Fondées sur une méthodologie statistique et les données sur les résidus provenant des essais sur le terrain réalisés à des doses exagérées ou bien conformément aux instructions sur l'étiquette, les LMR du diméthomorphe sur et dans les diverses cultures seront établies comme il est indiqué au tableau 1. Les résidus de diméthomorphe dans les produits transformés qui ne sont pas indiqués dans le tableau 1 sont assujettis aux LMR établies pour les produits agricoles crus (PAC).

TABLEAU 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)							
Denrée	Méthode d'application/ Dose d'application totale* (kg m.a./ha)	DAAR (jours)	Résidus de diméthomorphe (ppm)		Facteur de transformation expérimental	LMR actuellement établie	LMR recommandée
			Min	Max			
Oignon	Foliaire généralisée/1,568 [WP]	0	0,028	0,28	--	Aucun	0,6 ppm pour le sous-groupe de cultures 3-07A (oignon)
	Foliaire généralisée/0,66- 0,71 [SC] + adjuvant	0	0,04	0,40			
Oignons verts	Foliaire généralisée/1,568-1,792 [WP]	0	0,641	1,221	--	Aucun	15 ppm pour le sous-groupe de cultures 3-07B (oignon vert)
	Foliaire généralisée/0,7 [SC] + adjuvant	0	1,34	6,60			
Laitue pommée	Foliaire généralisée/0,671-0,687 [SC] + adjuvant	0	1,07	4,10	--	Aucun	30 ppm pour le groupe de cultures 4 (légumes-feuilles)
	Foliaire généralisée/1,568-1,792 [WP]	0	1,1	6,5			
Laitue frisée	Foliaire généralisée/0,672-0,693 [SC] + adjuvant	0	2,04	10,53	--	Aucun	

TABLEAU 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

			Résidus de diméthomorphe (ppm)				
	Foliaire généralisée/1,568 [WP]	0	2,6	9,1			
Épinards	Foliaire généralisée/0,668-0,704 [SC] + adjuvant	0	4,20	11,47	--	Aucun	
Céleri	Foliaire généralisée/0,672-0,692 [SC] + adjuvant	0	1,25	8,82	--	Aucun	
Brocoli	Foliaire généralisée/0,663-0,721 [SC] + adjuvant	0	0,19	2,14	--	Aucun	6 ppm pour les légumes-tiges ou pommés de la famille des Brassica, sous-groupe 5A
	Foliaire généralisée/1,568 [WP]	7	<0,05	0,52			
Chou	Foliaire généralisée/0,662-0,684 [SC] + adjuvant	0	0,13	4,61	--	Aucun	
	Foliaire généralisée/1,568 [WP]	7	<0,05	0,69			
Feuilles de moutarde	Foliaire généralisée/0,659-0,681 [SC] + adjuvant	0	3,44	19,25	--	Aucun	30 ppm pour les légumes à feuilles de la famille des Brassica, sous-groupe 5B
Tomate (cultivars de taille standard ou petite)	Foliaire généralisée/1,344-1,568 [WP]	0	<0,05	0,46	2,4x pour la pâte; aucune concentration observée dans la purée	Aucun	3 ppm pour les légumes-fruits, groupe 8-09
	Foliaire généralisée/0,659-0,681 [SC] + adjuvant	4	<0,01	0,42			
Poivron	Foliaire généralisée/1,568 [WP]	0	<0,025	0,921	--	Aucun	
	Foliaire généralisée/0,65-0,70 [SC] + adjuvant	4	<0,01	0,25			
Piments autres que poivrons	Foliaire généralisée/1,568 [WP]	0	0,078	1,205	--		
	Foliaire généralisée/0,65-0,70 [SC] + adjuvant	4	0,03	0,36			
Concombre	Foliaire généralisée/0,68-0,69 [SC] + adjuvant	1	<0,01	0,09	--	0,5 ppm pour le groupe de cultures 9, cucurbitacées	Aucun
Melon brodé	Foliaire généralisée/0,67-0,69 [SC] + adjuvant	1	0,02	0,25	--		
Courgette	Foliaire généralisée/0,66-0,69 [SC] + adjuvant	1	0,02	0,12	--		

TABEAU 1. Résumé des données d'essai sur le terrain et des données de transformation utilisées pour fixer les limites maximales de résidus (LMR)

			Résidus de diméthomorphe (ppm)				
Potiron	Foliaire généralisée/0,68-0,69 [SC] + adjuvant	1	0,02	0,17	--		
Raisin	Foliaire généralisée/0,89-0,93 [SC] + adjuvant	14-15	0,11	1,86	3,8x pour les raisins secs; aucune concentration observée dans le jus de raisin	Aucun	3 ppm pour le sous-groupe 13-07F, petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi
						Aucun	7 ppm pour les raisins secs
Houblon	Foliaire généralisée/0,674-0,682 [SC] + adjuvant	7	9,57	12,58	--	Aucun	40 ppm pour le houblon (cônes séchés)
	Foliaire généralisée/2,68-2,70 [WP]	6-7	4,01	17,32	--		

* Données issues d'essais menés à l'aide d'une préparation sous forme de poudre mouillable [WP] ou de concentré soluble [SC].

Après examen de l'ensemble des données disponibles, les LMR sont recommandées pour couvrir les résidus de diméthomorphe dans les groupes de cultures 3-07, 4, 5A, 5B, 8-09, 13-07F, le houblon et les raisins secs. Les résidus de diméthomorphe dans ces denrées aux LMR établies ne poseront de risque inacceptable pour aucun sous-groupe de la population, que ce soient les nourrissons, les enfants, les adultes ou les personnes âgées.

Évaluation environnementale

Le profil d'utilisation proposé pour le fongicide Acrobat 50 WP sur plusieurs des nouvelles cultures hôtes représente une augmentation de la dose d'application ainsi que de nouvelles méthodes d'application pour le produit. Par conséquent, on a calculé des zones tampons pour les nouveaux usages et les nouvelles méthodes d'application à l'aide de modèles de dérive de pulvérisation et de méthodes de calcul à jour. Les intrants des modèles et les paramètres utilisés pour le calcul des zones tampons coïncidaient avec l'examen initial et l'évaluation des risques que pose le fongicide Acrobat 50 WP. Le tableau de zone tampon pour les utilisations existantes a également été mis à jour en fonction des normes actuelles, et les énoncés d'atténuation des risques environnementaux de l'étiquette ont été actualisés en fonction des pratiques actuelles. L'ARLA a déterminé que les nouvelles utilisations proposées pour le fongicide Acrobat 50 WP n'entraîneront pas de risque inacceptable pour les organismes non ciblés.

Évaluation de la valeur

Au total, 72 essais ont été présentés pour appuyer sept nouvelles allégations sur l'étiquette du fongicide Acrobat 50 WP. Les essais ont été effectués entre 1993 et 2007 au Canada, aux États-Unis et au Brésil. Certains essais n'ont pas été pris en compte, soit en raison de traitements au fongicide Acrobat 50 WP incorrects (p. ex., appliqués en combinaison avec d'autres matières actives), soit en raison d'une pression de maladie inadéquate, soit lorsque d'autres essais fournissaient suffisamment de preuves à l'appui. Le fongicide Acrobat 50 WP a permis d'obtenir une réduction de la maladie au taux de suppression pour la plupart des allégations proposées, à l'exception du mildiou sur le raisin et du mildiou sur les tomates, où l'on a observé des taux moyens de contrôle de la maladie supérieurs. Les allégations proposées pour des groupes entiers de culture étaient étayées par des données ou par des justifications fondées sur les points communs entre les différentes cultures au sein des groupes en question. Les allégations proposées pour le contrôle ou la suppression du mildiou sur les légumes de la famille des Brassica, les légumes-bulbes, les cucurbitacées, les légumes à feuilles, le raisin et le houblon, ainsi que du mildiou sur les légumes-fruits, ont été étayées.

Conclusion

Après examen des renseignements disponibles concernant le fongicide Acrobat 50 WP, l'ARLA considère qu'ils sont suffisants pour modifier l'étiquette de ce produit afin d'y inclure les légumes de la famille des Brassica, les légumes-bulbes, les cucurbitacées, les légumes-fruits, les légumes à feuilles, le houblon, le raisin et les raisins secs. Des LMR sont recommandées pour couvrir les résidus de diméthomorphe dans et sur ces cultures.

Références

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2011

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.